



Expulsion d'un foyer logement

Par hyris

Bonjour,
mon meilleur ami vient d'apprendre par l'assistante sociale du ccas qui le suit, qu'il sera expulsé le 5 août du foyer jeune travailleur où il est logé. Elle lui a donné un copie du courrier qu'il doit recevoir par recommandé. Ce courrier stipule qu'il doit avoir vidé les lieux pour le 5 août et qu'il doit également rendre badge et clé. Il est hors bail, on lui a fait signer des avenants de prolongations. Quels sont les recours possibles?